

Anonyme. Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies. 1890.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Cantorez et un autre guide. Cette expédition, racontée dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1838, passa longtemps pour la première. En réalité, non seulement elle avait été précédée de six jours par celle de lady Lyster, mais les deux ascensions s'opèrent sensiblement par la même route, c'est-à-dire par l'arête rocheuse du Mont-Herrat et la plaine neigeuse du sommet.

Le récit du prince de la Moskowa attira l'attention du public lettré sur le Vignemale, mais frappa en même temps d'un certain discrédit le panorama qui se déroule du sommet, et qui certainement dépasse en sauvagerie ce que pouvait goûter un alpiniste de 1838. Chose étrange! en même temps que le sentiment des montagnes s'est si profondément transformé, le verdict du prince de la Moskowa se répète indéfiniment, et le panorama du Vignemale passe pour confus et désolé. En réalité, il n'est ni plus confus ni plus désolé qu'un autre panorama de même nature; mais en 1838 les ascensionnistes furent déçus de ne pas apercevoir Saragosse (en 1850 encore, Jubinal, écrivain pyrénéen de quelque réputation, se figurait que de la Brèche de Roland on pouvait voir Grenade; « pourquoi pas Moscou? », demande judicieusement Beraldi). « Au N. et à l'O., dit le prince de la Moskowa, rien de digne d'être cité. » Cela suffit pour indiquer que la confusion existait, non dans la nature environnante, mais dans l'esprit d'ascensionnistes insuffisamment préparés au spectacle d'un monde de sommets inconnus, dénudés et neigeux.

Depuis cette ascension, les graveurs du Vignemale se comptent par centaines, et les itinéraires se sont multipliés sur tout le pourtour de l'énorme montagne : d'abord par la Hourquette d'Ossoue, la crête du Petit-Vignemale et la rive N. du grand glacier; puis par le ravin espagnol du Clot de la Hount, exposé aux chutes de pierre; enfin par le grand couloir, de 700 m. de long., qui de la vallée de Gaubé monte presque jusqu'au sommet, et où MM. Brulle, Roger de Monts et Bazillac, accompagnés des guides Célestin Passet et Salles-Bernat, de Gavarnie, s'engagèrent en 1889; ils n'en sortirent qu'après les plus grandes difficultés, habilement surmontées par le guide Passet.

Au nom du Vignemale est intimement lié celui du comte Henry Russell. Ce grand ascensionniste, qui est en même temps un admirable écrivain et un puissant poète, s'est pris, après avoir parcouru le monde entier, Alpes, Andes, Himalaya, etc., d'une passion exclusive pour le Vignemale, dont il a fait « sa » montagne, au point d'acheter du syndicat des vallées de Barèges, pour un laps de 99 ans, et au prix de 1 fr. par an, la propriété du grand glacier Oriental et de la Pique-Longue. Il faut espérer que cet exemple ne sera pas suivi, et que les hautes montagnes ne deviendront pas propriété privée.

Il convient d'ajouter que le comte H. Russell a usé de ses droits de la façon la plus généreuse, en facilitant à tous l'accès du Vignemale, où il fait chaque année des stations de plusieurs jours ou de plusieurs semaines, entre les neiges et le ciel. En outre de trois grottes creusées à 2400 m. env., au voisinage de la Hourquette d'Ossoue, dans les parois du Petit-Vignemale, et qui portent le nom de *grottes de Bellevue*, il a également pratiqué trois excavations dans les rochers qui bordent la haute plaine de névé, et une quatrième un peu au-dessous du sommet. L'ascension du Vignemale est ainsi devenue une promenade, possible pour toute personne suffisamment robuste et douée de quelque volonté, et les touristes peuvent jouir sur la cime même des belles heures du matin et du soir, où les montagnes revêtent une majesté particulière. Les trois grottes creusées dans la masse de la Pique-Longue, à peu près au niveau de la plaine supérieure de névés, portent les noms de *Villa Russell*, *Abri des Dames* et *Abri des Guides*; la plus voisine du sommet a été dénommée le *Paradis*.

Un chemin muletier, se détachant de la route de Caunterets à l'auberge du lac de Gaube, permet d'arriver à cheval jusqu'à la Hourquette d'Ossoue, et de redescendre de là, également à cheval, sur Gavarnie. Une bifurcation conduit les cavaliers jusqu'aux grottes de Bellevue, d'où les alpinistes peuvent faire l'ascension du sommet par le grand glacier Oriental.

Entre Gavarnie et la Hourquette, le chemin a été créé par la section du Sud-Ouest du Club alpin français; entre la Hourquette et Gaube, par les sections de Pau et du Sud-Ouest, et par la Société des Chemins de montagnes de Caunterets. Le tracé, étudié par M. L. Lourde-Rocheblave, est remarquable surtout entre la Hourquette et les Oulettes d'Ossoue. A quelques minutes à l'E. du col, une construction du type de Tuquerouye, c'est-à-dire en forme de carène renversée, forme le refuge Bayssellance, ouvert en toute saison aux voyageurs et habité en été par un tenancier, sous la surveillance du Club

alpin français, auquel est due cette remarquable construction : vingt personnes peuvent y habiter et y coucher à l'aise. C'est un des plus beaux séjours de montagne des Pyrénées.

VIGNEMALE (GAVE DU) OU DE GAUBE. Torrent du dép. des Hautes-Pyrénées, une des trois branches constitutives du Gave de Caunterets. Voy. CAUNTERETS (GAVE DE).

VIGNEMONT, Oise, c. de 156 h. (423 hect.), à 60 m. env., à 1 k. 1/2 S. du Matz, affl. dr. de l'Oise, cant. et ☒ de Reillons-sur-Matz (7 k.), arr. de Compiègne (13 k.), 62-52 k. E. de Beauvais, ☒ d'Authueil, 1 éc. pub. — Eg. des XII^e, XIII^e et XVI^e s. — Motte féodale.

VIGNÈRES (LES), Vaucluse, 196 h., c. de Cavaillon, 2 éc. pub.

VIGNERIE (LA), Haute-Vienne, 76 h., c. de St-Laurent-sur-Gorre.

VIGNERON (LE), Loire, 800 h., c. d'Unieux.

VIGNERUX, Saône-et-Loire, 126 h., c. de Cussy-en-Morvan.

VIGNES, Allier, 101 h., c. de la Chapelle.

VIGNES (LES), Aveyron, 57 h., c. de Capdenac-Gare.

VIGNES (LES), Charente-Inférieure, 159 h., c. de Sonnac, 1 éc. pub.

VIGNES (LES), Cher, 156 h., c. de Sury-en-Vaux.

VIGNES (LES), Isère, 69 h., c. de Culin.

VIGNES (LES), Loire, 56 h., c. de St-Romain-en-Jarret.

VIGNES, Lot-et-Garonne, 138 h., c. de Puch.

VIGNES (LES), Lozère, 158 h., dans le célèbre cañon du Tarn, c. de St-Préjet-du-Tarn. — Rochers de la Vaccarasse : Voy. VACCARASSE (ROCHERS DE LA).

VIGNES, Haute-Marne, c. de 119 h. (308 hect.), à 250 m. env., au pied S. du coteau du Montot (349 m.), devant les prairies où la Manoise tombe dans la Sueure et la Sueure dans le Rognon, cant. et ☒ d'Andelot (3 k.), arr. de Chaumont (24-20 k. N. N. E.), ☒ de Rimaucourt, 1 éc. pub.

— La forêt communale contient 25 hect., sur l'oolithe corallienne, à 242-363 m. Essences : chêne 30 %, charme 50, etc. Traitement : taillis sous futaie. Coupes biennales à la révolution de 24 ans. Réserve, 6 hect.

VIGNES, Basses-Pyrénées, c. de 271 h. (797 hect.), au penchant S. d'une colline de 238 m. dominant la rive dr. du Luy de France, cant. et ☒ d'Arzacq (3 k.), arr. d'Orthez (39 k.), 31-28 k. N. de Pau, ☒, 1 éc. pub., bur. de bienfaisance.

VIGNES (LES), Haute-Vienne, 109 h., c. de Pazazol.

VIGNES (LES), Haute-Vienne, 90 h., c. de Verneuil-sur-Vienne.

VIGNES, Yonne, c. de 245 h. (1178 hect.), à près de 250 m., à 1 k. de la rive dr. du Serein, cant. et ☒ de Guillon (3 k.), arr. d'Avallon (18 k.), 66-52 k. S. E. d'Auxerre, ☒, 1 éc. pub. — Eg. des XII^e et XV^e s.; grand porche roman.

— Pour la forêt syndicale des Dix-Sept-Communes, ou Terre St-Jean, appartenant en partie au centre communal de Vignes et à *Cormarin*, section de la même c., Voy. ST-JEAN (TERRE).

VIGNES-LE-BAS ET **VIGNES-LE-HAUT**, Nièvre, 526 h., c. de Neuffontaines, ☒ exc. de Monceaux-le-Comte.

— A *Vignes-le-Haut*, qui forme le quartier septentr. et le plus élevé du v., chât. à tourelles du XVI^e s.; chapelle de l'époque renfermant un retable peint, également du XVI^e s.

VIGNETS, Aube. Voy. VINETS.

VIGNETS (LES), Calvados, 75 h., c. de la Cambe.

VIGNETTE (LA), Marne, 206 h., c. de Ste-Menehould (8 k.), ☒ exc. des Islettes.

VIGNETTE (LA), Nord, 262 h., c. de Bondues.

VIGNETTE (LA), Nord, 525 h., c. de Linselles.

VIGNETTES (RADE DES). Une des rades secondaires de la baie de Toulon (Var); elle s'étend dans la Grande rade, entre la jetée de la Grasse-Tour à l'O. et le cap Brun à l'E., devant une côte de moyenne hauteur, dont il ne faut pas trop s'approcher à cause des bas-fonds d'herbiers et de roches qui la bordent jusqu'à la distance de 200 m. Elle offre aux navires un excellent mouillage à l'abri des vents de N. O., sur des fonds de vase molle, d'herbes et de sable vaseux d'une bonne tenue; mais il faut être prêt à appareiller dès que les vents tournent au large. On peut jeter l'ancre par le travers du fort la Malgue, dans le S. E. du petit fort St-Louis, par 19 à 20 m. d'eau. Ce mouillage ne peut être pris que par les vents de l'O. au N. E., car la mer y est très grosse par tous les autres vents.

VIGNETTES (ROCHES DES). Ecueils de l'emb. de la Loire (Loire-Inférieure), dans le S. du vieux môle de St-Nazaire. Ces roches, dont plusieurs découvrent à marée basse, sont signalées à leur extrémité S. par une tourelle noire, que les fonds de 2 m. débordent à une cinquantaine de mètres.

VIGNEUL-SOUS-MONTMÉDY, Meuse, c. de 215 h. (463 hect.), à 180 m., au pied E. de côtes escarpées,

sur la rive g. de la Chiers, qui est ici très sinueuse, à 1 k. 1/2 en amont du confl. de la Thonne, cant., arr. et ☒ de Montmédy (3 k.), 99-81 k. N. de Bar-le-Duc, ☒ de Thonne-les-Prés, 1 éc. pub.

— La forêt communale contient 96 hect., sur le bathonien, à 200-275 m. Essences : chêne, hêtre, bois blancs, etc. Traitement : taillis sous futaie. Coupes annuelles à la révolution de 25 ans. Réserve, 24 hect.

VIGNEULLES, Meurthe-et-Moselle, c. de 215 h. (557 hect.), à 250 m. env., au pied d'une colline de 367 m., sur un tout petit affl. g. et à 3 k. 1/2 de la Meurthe, cant. de Bayon (14 k.), arr. de Lunéville (17 k.), 23-18 k. S. E. de Nancy, ☒ de Blainville-sur-l'Eau, ☒, 1 éc. pub. — Plâtre.

VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL, Meuse, c. de 875 h. (13 136 fr. de rev.; 1420 hect.), à 250-260 m., à la lisière O. et au-dessus de la plaine de la Woëvre, au pied E. de la chaîne (412 m.) séparant cette plaine du val de la Meuse, sur le naissant Yron, affl. dr. de l'Orne Woëvroise, ch.-l. de cant., arr. de Commercy (31 k.), 52-46 k. N. E. de Bar-le-Duc, ☒, ☒, cure, 2 éc. pub., j. de paix, not., huiss., gendarm. à chev., perc., enreg., recev. des contrib. indir., garde général, comice agricole. — Tailleur-deric. — F. : 11 mai, 11 sept. Marché : le vendredi.

— La forêt communale contient 409 hect., sur l'oxford-clay, à 240-250 m. Essences : chêne, charme, bois blancs, etc. Traitement : taillis sous futaie. Coupes annuelles à la révolution de 30 ans. Réserve, 102 hect.

Canton, 28 c. : Beney, Billy-sous-les-Côtes, Buxerulles, Buxières, Chaillon, Creuël, Deuxnouds-aux-Bois, Dompierre-aux-Bois, Hadonville-lès-Lachaussée, Hattonchâtel, Hattonville, Haumont-lès-Lachaussée, Heudicourt, Jonville, Lachaussée, Lamarche-en-Woëvre, Lamorville, Lavigneville, Nonsard, St-Benoît, St-Maurice-sous-les-Côtes, Savonnières-en-Woëvre, Senonville, Seuzey, Varvinay, Vaux-lès-Palameix, Viéville-sous-les-Côtes, Vigneulles-lès-Hattonchâtel; 8516 h.; 26 112 hect.

VIGNEUX, Ain, 69 h., c. de Jayat.

VIGNEUX, Loire-Inférieure, c. de 3255 h. (16 253 fr. de rev.; 5585 hect.), à 70 m. env., sur un affluent dr. et à 600 m. du ruisseau de Gèvres, affl. dr. de l'Erdre, cant. de St-Etienne-de-Montluc (7 k.), arr. de St-Nazaire (42 k.), 20-18 k. N. O. de Nantes, ☒ de l'Ouest (413 k. de Paris), ☒, ☒, ☒, 4 éc. pub., 1 éc. priv., not., bur. de bienf. — Carrières de granit de la *Favery* et de *Buron*. — Beurre. — F. : 4^e mardi de janv., 19 mars, 18 nov.; à la *Paquelais*, 14 févr., 14 avr., lundi de la Trinité. Marché : le mercredi. — A 5 k. S. E., sur le Cens, chât. de BURON.

VIGNEUX, Seine-et-Oise, c. de 586 h. (19 170 fr. de rev.; 878 hect.), à 40 m. env., à 1 k. 1/2 de la rive dr. de la Seine, au N. O. de la forêt de Sénart, cant. de Boissy-St-Léger (12 k.), arr. de Corbeil (12 k.), 28-24 k. E. S. E. de Versailles, ☒ de Lyon (18 k. de Paris), ☒, ☒, ☒ de Draveil, 1 éc. pub. — Port : mouvement, en 1900, 1 306 343 t. (houille, sable, cailloux), dont 1 129 417 aux sorties et 176 926 aux entrées. — Menhir (mon. hist.), dit la *Pierre à Mousseaux*.

VIGNEUX-HOCQUET, Aisne, c. de 615 h. (14 482 fr. de rev.; 1372 hect.), à 150 m., sur un petit affl. dr. et à 3 k. de la Serre, cant. de Rozoy-sur-Serre (12 k.), arr. de Laon (38-33 k. N. E.), ☒, ☒ de Montcornet, ☒, 5 éc. pub. — Elève de bestiaux. — Eg. du milieu du XVI^e s. — Restes de remparts. — Pavillon féodal de la fin du XVI^e s.

VIGNEVIEILLE, Aude, c. de 212 h. (1727 hect.), à 266 m., au pied N. d'un pic de 691 m., dans une vallée des Corbières Septentrionales, sur l'Orbieu, cant. et ☒ de Mouthoumet (5 k.), arr. de Carcassonne (50-27 k. S. S. E.), ☒, 1 éc. pub. — F. : 20 août.

— La forêt communale contient 667 hect., sur les schistes siluriens, le calcaire nummulitique et l'éocène, à 500-600 m. Essences : chêne vert 95 %, rouvre 5. Traitement : taillis simple. Coupes annuelles à la révolution de 25 ans. Réserve, 167 hect.

VIGNÉVILLE, Meuse, 86 h., c. de Béthelainville.

VIGNIÈRES, Haute-Savoie, 114 h., c. d'Annecy-le-Vieux.

VIGNIEU, Isère, c. de 858 h. (940 hect.), au bas et sur le penchant d'une colline de 444 m., qui dépend des Terres-Froides et domine les sources de la Braille, ruisseau qui descend à la rive g. du Rhône par des prairies palustres, cant., arr. et ☒ de la Tour-du-Pin (11 k.); 16 k. du trib. de Bourgoin, 66-55 k. N. N. O. de Grenoble, ☒ de Lyon, ☒, 2 éc. pub. — Fab. de soieries, de franges en or et argent. — F. : 3 févr., 3 août. — Au N., ancien château de *Chapeau-Cornu*. — Cascade au-dessous du château.

VIGNOBLE (LE). Nom usité sur tout le front O. du Jura franc-comtois, ou central, pour désigner les pentes couvertes de vignes et couronnées de bois